

JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT : Des consultations anonymes et gratuites proposées par l'Ordre des avocats du Barreau de Clermont-Ferrand, le 24 mai.

Vendredi 24 mai de 8 heures à 19 heures, dans le cadre de la Journée Nationale de l'Accès au Droit lancée par le Ministère de la Justice en 2018, l'Ordre des Avocats du Barreau de Clermont-Ferrand proposera aux citoyens des consultations anonymes et gratuites, au Palais de Justice.

Permettre à chaque citoyen - quelle que soit sa situation-, d'accéder au droit, favoriser la connaissance des droits et obligations de chacun et garantir le principe d'égalité devant la loi : telle est l'ambition de la journée nationale de l'accès au droit à laquelle l'Ordre des Avocats du Barreau de Clermont-Ferrand, pleinement engagé dans ce combat, a décidé de s'associer.

C'est dans cet objectif que les avocats du Barreau de Clermont-Ferrand et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) s'engagent à accompagner l'ensemble des citoyens en leur apportant une aide et une réponse juridique adaptées aux difficultés qu'ils rencontrent.

Pour Philippe GATIGNOL, Bâtonnier du Barreau de Clermont-Ferrand : « Notre détermination à offrir un accès au droit pour tous dépasse bien largement l'action importante menée à l'occasion de cette journée du 24 mai : des avocats assurent des permanences juridiques gratuites et anonymes, tout au long de l'année, sur l'ensemble de notre territoire. »

**Pour plus de renseignements sur la journée du 24 mai
et ces consultations gratuites et anonymes : 04 73 37 39 04**



CONTACT PRESSE

Secrétariat général

Ligne directe : 04 73 37 13 99 - sg@barreau-clermont.fr